

Rapport : Bilan critique de la politique régionale¹

En 2008, pour la première fois de son histoire récente, la Martinique a connu un taux de croissance négatif : -0,3%. Entre 2001 et 2008, les inégalités et la pauvreté se sont accrues. Un cinquième des ménages martiniquais vit désormais sous le seuil de pauvreté. Depuis 2006, le chômage a recommencé à s'accroître. Bref, tous les secteurs économiques sont en berne : le tourisme, l'agriculture, la formation professionnelle, le bâtiment et les travaux publics...etc. Certains s'empresseront d'incriminer l'Etat et la crise mondiale. Et il vrai que ces deux facteurs jouent un rôle indéniable dans une situation que l'on retrouve tant dans l'Outre-mer qu'au plan national. Mais peut-on les tenir pour uniques, voire pour principaux responsables de la situation catastrophique que connaît la Martinique dans de si nombreux domaines ? Si tel était le cas, pourquoi la situation n'est-elle pas identique dans les autres DOM ? En 2008, même si la croissance s'est ralentie en la Guadeloupe, à la Réunion et en Guyane, ces trois territoires ont eu tout de même des taux de croissance positifs et enregistré des progrès significatifs dans bien des domaines. On mesure mieux l'ampleur du recul relatif de la Martinique, lorsqu'on note qu'alors qu'à la fin des années 1990, le produit intérieur brut par tête d'habitant de la Martinique était supérieur de 25% à celui de la Guadeloupe et de 17% à celui de La Réunion, en 2008, la différence est désormais inférieure à 10%.

La cause principale de cette évolution négative tient au fait que, tandis qu'en Guadeloupe et à la Réunion, les principales collectivités, en particulier le Conseil régional, collectivité chargée du développement économique, conduisait des politiques dynamiques, basées sur des projets ambitieux et cohérents, à la Martinique, la région se contentait de faire du saupoudrage clientéliste, sans vision d'ensemble, sans projet cohérent de développement et sans dynamisme.

Face à la situation qu'il a créée par sa propre incompétence, sa propre incurie, Alfred Marie-Jeanne a cherché à faire diversion en proposant, en pleine crise financière mondiale, à un moment où les finances de l'État sont dans une situation critique, que la Martinique négocie un nouveau statut dans le cadre de l'article 74. Pas plus que la politique qu'il a pratiquée depuis ces dix ou quinze dernières années, cette proposition de changement statutaire n'était basée sur un quelconque projet d'ensemble, un projet économique, social, culturel, susceptible d'assurer le développement de la Martinique. Chaque fois que la question lui était soulevée, Marie-Jeanne et ses zéloteurs renvoyaient au Schéma Martiniquais de Développement Economique (SMDE). Un document vide de toute proposition concrète. Une pure mystification, comme nous le verrons plus loin.

¹ Synthèse et rédaction : Jean Crusol

Mais la supercherie apparaît de plus en plus clairement aux Martiniquais. Ils ont compris que l'homme qui est aux responsabilités depuis plus de dix ans à la région, et que nous dénonçons depuis le premier jour, est un pur démagogue, égocentrique et mystificateur, dont le seul souci est de conserver et d'accroître son pouvoir personnel. Mais accroître son pouvoir pour quoi faire ? Puisqu'au cours de la période écoulée, il n'a pas été capable d'utiliser efficacement ceux dont il dispose déjà et qui sont loin d'être négligeables, pour développer la Martinique. Le peuple a décidé de ne pas se laisser abuser plus longtemps. Le 10 janvier, il lui signifié un non ferme et massif, et ce n'est qu'un acompte sur ce que, très certainement, il lui réserve pour le mois de mars prochain.

Le 24 janvier, le peuple Martiniquais a aussi exprimé un choix clair en faveur d'une collectivité unique qui nous permettra de gagner en efficacité et en capacité de mobilisation de nos ressources et moyens. Il s'agit désormais, pour nous, de sortir la Martinique de la situation de déclin économique dans laquelle elle a été plongée depuis plus de dix par le désenkayeur patenté, pour l'engager enfin dans la voie du redressement. Il s'agit de mettre en place une politique vigoureuse de développement, dotée d'un projet global, ambitieux, cohérent et partagé par l'ensemble des acteurs et de la population.

Dans une première partie nous ferons le bilan critique d'une décennie de gabegie. Nous y examinerons les politiques globales et sectorielles menées par la région et ferons l'analyse critique du projet de SMDE pour en montrer la vacuité. Dans une seconde partie nous proposerons une nouvelle politique de développement pour la Martinique.

I-Partie : Une décennie de gabegie

La gouvernance de la Région : despotisme tropical et régression économique

Depuis son accession à la présidence de la Région Martinique en 1998, Marie-Jeanne a pratiqué la gouvernance la plus exécrationnelle que cette institution ait jamais connue.

L'émergence d'un petit despote tropical

Il a commencé par décapiter les services régionaux, en chassant tous les cadres qui ne lui paraissaient pas assez dociles politiquement, du directeur général aux chefs des différents services- face aux pressions visant à l'obliger à commettre des irrégularités, le chef du service financier dut chercher refuge dans une autre administration, non sans s'en être ouvert dans une lettre aux élus -pour les remplacer par ses affidés politiques. L'administration régionale une fois « désossée », Marie-Jeanne mit à sa tête un de ses hommes lige, jusque là secrétaire de mairie à Rivière-Pilote, dont la principale compétence est sa fidélité à sa personne.

Mais il y a plus grave. Chacun sait que la qualité des décisions et une gouvernance efficace ne peuvent être assurées que si deux conditions sont remplies: que les élus définissent les orientations politiques en s'appuyant sur l'expertise technique de cadres administratifs compétents - ce qui suppose que ces derniers sont recrutés sur la base de leur compétence et leur qualification, et sont en même temps professionnellement loyaux à l'égard des élus- et que l'opposition nourrisse le débat démocratique par ses critiques et propositions. Mais telle

n'est pas la conception d'Alfred Marie-Jeanne et ses hommes. Tels des géreurs d'habitation, ils se sont évertués à confiné les cadres à un rôle « d'habillage technique » de décisions prises sur des critères purement idéologiques, en les terrorisant par la création d'une atmosphère d'inquisition, de délation et d'intimidation systématique. Dans le même temps, ils ont cherché à réduire l'opposition au silence, par le recours aux violences verbales et aux crises de colère hystérique de leur chef. Une méthode qui vaut aussi pour les journalistes comme pour le simple citoyen.

Les faits illustrant cette méthode sont légion. Chacun a encore en mémoire, l'agression dont fut victime notre regrettée camarade Christiane Dorléans qui demandait poliment, mais fermement, des explications sur une somme de 6 millions d'euros utilisée à la distribution d'aides sociales individuelles, à l'approche des élections municipales de 2008. Personne n'oublie non plus les menaces d'expulsion « *manu militari* » que Marie-Jeanne proféra contre des participants à une réunion publique organisée à Madiana en 1999, autour de la « déclaration de Basse-Terre », participants qui soulevaient des questions gênantes. On se souvient également de la promesse de leur donner « balata » et de « bruler leur maison », lancée à la cantonade sur les médias, contre les rastas de Rivière Pilote. Et la plus récente manifestation de ce comportement de despote fut la violente diatribe que Marie-Jeanne lança à l'encontre des jeunes du lycée Schœlcher et des professeurs qui les accompagnaient, lorsqu'au mois de décembre dernier, ils vinrent demander au président de Région quelles mesures il comptait prendre pour l'avenir de leur établissement.

Despotisme et inefficacité économique

Sous prétexte de résorber un hypothétique déficit – alors que les finances régionales étaient parfaitement saines- il consacra les deux premiers budgets de 1998 et 1999, à désendetter massivement la région. 137 millions d'euros furent ainsi remboursés en deux ans. Ce qui prouve, au-delà de l'incompétence de son auteur en matière financière et budgétaire, qu'il n'y avait pas de déficit régional ! Dans le même temps, il réduisait l'investissement régional de 10%, cassant la dynamique de croissance existant à cette époque. Le taux de croissance de la Martinique, s'effondrait de 3,6% en 1998, à 0,7% dès 2000. Pendant la même période, le taux de croissance de la Guadeloupe passait de 3,4% en 1998 à 4,9 % en 2000, dépassant la Martinique, en termes de PIB, pour la première fois de son histoire. A ce jour, la situation n'a pas changé. Alors qu'en 1998, le PIB de la Martinique était de 5 milliards d'euros et celui de la Guadeloupe de 4,8 milliards. En 2008, le PIB Guadeloupéen avait atteint 7,8 milliards d'euros et celui de la Martinique 7,6 milliards !

Au cours de ses deux mandatures, Marie-Jeanne mit la Région sous anesthésie générale, en pratiquant une politique basée sur les principes que voici: ne pas emprunter, et donc, maintenir l'investissement au niveau le plus bas ; refuser de travailler dans un esprit coopératif avec l'Etat ; n'intervenir dans les projets d'autres collectivités qu'en échange d'une contrepartie politique (tel que le vote à main levée en faveur de l'article 74 !) ; intimider par la menace tous ceux qui osent s'opposer à lui. Et de surcroit, tout en dénonçant à cris d'orfraie ce qu'il appelle l'assistanat, Marie-Jeanne n'hésita pas à acheter la conscience des électeurs

grâce à l'aide aux associations, à l'organisation de fêtes et de jeux fastueux, et à l'aide sociale individuelle aux personnes. A cet effet, il créa même, dès 1999, une ligne spéciale « aide sociale » au sein du budget du Conseil Régional, une institution dont la mission à l'origine était d'impulser le développement économique. Ainsi peut-on constater que le cumul dépenses réalisées en fonctionnement et investissement sur la ligne budgétaire « santé et action sociale » sont passées de 13,2 millions d'euros en 2006 à 26,5 millions d'euros en 2007, année précédant les élections municipales pour retomber à 12,9 millions en 2008. Illustration éclatante des méthodes politiques dénoncées plus avant.

A l'instar de ces dictateurs tropicaux dont l'histoire de la Caraïbe regorge d'exemples - Trujillo en République Dominicaine, Batista à Cuba, Duvalier en Haïti ou Eric Gairy à la Grenade- Marie-Jeanne ne conçoit la gouvernance que centralisée, personnalisée, despotique. Toute décision ne peut être prise que par lui et selon son bon vouloir. Toute relation ne peut être que de domination de sa part et de soumission pour les autres. Les idées de collaboration, de coopération, de délégation de responsabilité... ne font pas partie de son univers mental. Mais, comme dans le monde complexe et changeant d'aujourd'hui personne ne peut tout savoir, tout décider, ni tout faire, cette conception archaïque de la gouvernance se traduit par une incapacité de réaliser le moindre projet d'envergure. Une incapacité même d'utiliser de manière complète et satisfaisante les crédits mis à la disposition de la région.

Les conséquences de cette politique, que nous avons dénoncée dès le premier jour, sont maintenant visibles aux yeux de tous. D'une part, elle a généré des excédents budgétaires de plus en plus importants : 20 millions d'euros en 2000, 55 millions en 2002, 67 millions en 2007, 24 millions en 2008. Ce qui correspond à une stérilisation sans précédent des moyens financiers des contribuables martiniquais et à la mise à la disposition de l'État, que par ailleurs il exècre, d'une abondante trésorerie dont ce dernier fait ses choux gras. D'autre part, elle s'est traduite par une diminution régulière de la part des dépenses d'investissement par rapport au fonctionnement, dans le budget régional: de 63,3% en 1999, elle est passée à 59,6% en 2002, et 49% en 2006. En 2008, l'investissement régional n'est plus que de 46,5 %, ce qui confère à la Martinique la sombre distinction d'être parmi les régions d'Outre-mer, la seule dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à celles d'investissement. En 2007, à la Guadeloupe, les dépenses d'investissement représentaient 54% du budget et à la Réunion 68%. Entre 2005 et 2008, exprimées par tête d'habitant, les dépenses d'investissement diminuaient de 411 € à 341 € à la Martinique tandis qu'en Guadeloupe elles augmentaient de 354 à 465 € et à la Réunion de 433 à 593 €. Sur la même période à la Martinique, les dépenses de fonctionnement par tête d'habitant s'accroissaient de 25%. Et, cerise sur le gâteau, parmi les dépenses de fonctionnement, celles consacrées aux « Fêtes et Cérémonies » passaient de 100 000 à 1 438 811,49 € entre 1998 et 2008. Une augmentation de 1400 % en dix ans. *Panem et circenses*, telle est la devise du maître de plateau Roy!

A ce désastre global correspondent des résultats sectoriels non moins désastreux. Pour en prendre la mesure nous ne retiendrons que quelques domaines : l'Education, la Formation professionnelle, les infrastructures routières, l'équipement en TIC, le Tourisme...etc

L'Éducation : des conteneurs en guise de salle de classe

L'Éducation et la Formation professionnelle, outils déterminants si l'on veut réduire le chômage et préparer l'avenir, sont deux des principales compétences du Conseil régional. Depuis l'arrivée de Marie-Jeanne à la tête de la Région, on a assisté à une détérioration continue des dispositifs mis en place antérieurement. En dix ans, aucune vision d'ensemble, ni au niveau de la Martinique, ni même à l'intérieur de la Région, n'a été élaborée. Les deux commissions couvrent ces domaines travaillent, chacune de son côté, en veillant jalousement sur son pré-carré. A titre d'exemple : l'apprentissage qui relève de la formation initiale, est traité par la Commission de la Formation Professionnelle, mais aucune coordination n'est réalisée entre les formations accessibles par cette voie et celles proposées par les Lycées Professionnels, qui eux relèvent de la Commission de l'Education. Les deux dispositifs sont même mis en concurrence!

Dans le domaine de l'éducation, certes les lycées de Ducos et de Belle-Fontaine ont vu le jour. Mais dans quelles conditions ? Après cinq et sept ans de retard ces établissements ont été livrés avec des chantiers d'hébergement et d'infrastructures sportives inachevés. Le Lycée de Ducos a dû bricoler pour accueillir des élèves préparant le CAP Electrotechnique et le BEP Métiers de l'électrotechnique. Ces disciplines n'avaient pas été prévues au départ. Quant au lycée Schœlcher, l'obsession du président de Région à vouloir, pour des raisons idéologiques, le débaptiser, le raser et construire à sa place une barre de 250 m de long qui ne respecte aucune des règles de charte d'urbanisme de la ville de Fort-de-France, a débouché ces derniers jours sur un bras de fer avec la municipalité, les usagers du lycée et l'opinion publique. Non seulement Marie-Jeanne foule-t-il au pied les valeurs symboliques et patrimoniales que porte ce prestigieux établissement, mais de plus, il met en danger la continuité d'un outil d'excellence de l'élite martiniquaise. A quoi s'ajoute le coût prohibitif d'une reconstruction estimé pour l'instant à 60M€, soit deux fois celui du lycée ACAJOU II.

Dans le même temps, le conseil régional est devenu le champion toute catégorie de la pose de conteneurs transformés en salle de classe pour faire face aux besoins. Pas un lycée n'est oublié dans la mise en place de ces « modulaires » comme les élus du MIM-CNCP les appellent pudiquement. Pourtant, ce n'est pas l'argent qui manque. Pour ne prendre qu'un exemple au cours de la période récente : alors qu'entre 2006 et 2008, l'Etat a versé à la Région au titre de la Dotation d'Equipement Scolaire (DRES), la somme de 82 809 356,54 €, somme destinée à construire, réparer et équiper les établissements scolaires, la Région n'a utilisé que 45 487 647,71 €, soit seulement 54,9% des montants versés par l'Etat.

Mais les priorités de Marie-Jeanne sont toute autres que les lycées où sont formés les jeunes martiniquais. En effet, ce ne sont pas des « modulaires » qui ont été posés pour cette école de luxe la *Rosie Douglas Primary School*, construite dans un village perdu de 3500 hts, au nord de la Dominique, pour la coquette somme de 1,5 millions d'euros. Ce ne sont pas non plus des conteneurs qu'il a posé sur le campus universitaire A.T. *Marryshow College* de la Grenade, où deux bâtiments flambants neufs ont été construits pour la non moins coquette somme de 572 000 euros, financée par la Région Martinique. Mais nous y reviendrons.

La Formation professionnelle : une gestion néolibérale à visée politique

En matière de formation professionnelle la Région est censée gérer plusieurs programmes : le Programme Régional de Formation Professionnelle des Adultes (PRFPA), le Programme Régional de Formation Professionnelle des Jeunes (PRFPJ) et l'Apprentissage. L'objectif annoncé par la Région dans ces dossiers c'est « d'élever le niveau de qualification des jeunes et adultes en liens avec les besoins des entreprises, la valorisation de l'apprentissage et la lutte contre l'illettrisme ».

La gestion de la formation confiée au marché

Mais il n'existe à ce jour aucun document de référence permettant de répondre aux besoins des populations concernées, de rendre lisible la politique et les orientations suivies. Comment dans ces conditions, les acteurs et les partenaires peuvent-ils se positionner sur des stratégies à moyen terme et non à court terme ? Plutôt que d'agir dans un cadre partenarial, de se mettre à l'écoute des acteurs de terrain considérés non comme des obligés, mais traités avec respect et dignité, la Région a transformé petit à petit tous les dispositifs de formation, en aides individuelles nécessitant de s'adresser à un guichet. La formation n'est plus un droit, mais une faveur que l'on obtient ou non, en fonction de considérations clientélistes.

Ne disposant d'aucune visibilité, ignorant les évolutions prévisibles de la Région en matière de formation professionnelle, tenues en laisse par une collectivité qui n'agit que lorsque sa majorité peut en tirer un bénéfice politique, les organismes de formation sont soumis aux errements des élus de l'actuelle majorité régionale. Ils voient leur budget réduits sans explication, et sans que l'on ne s'assure que cela ne remet pas en cause la qualité de la formation et les organismes sont invités à s'adapter. Ils naviguent à vue et tentent de s'adapter aux évolutions des commandes qui leurs sont passées en pesant sur la seule variable d'ajustement dont il dispose, les charges de personnel. Dans ces conditions, le formateur d'adulte est considéré comme un « formateur de seconde zone » contraint d'alterner période de chômage et période d'activité à temps partiel, une sorte de « bouche trou » à qui on demande « d'occuper » les stagiaires qui lui sont confiés.

En 2003, à l'initiative de Daniel Marie-Sainte, la Région Martinique a mis en place en matière de formation professionnelle une procédure basée sur des appels d'offres prévue dans le cadre de marchés publics, procédure qui n'était nullement obligatoire. Dans ces marchés publics, aucune règle n'est imposée en matière de personnel, de conventions collectives... C'est l'organisme de formation qui doit étudier, analyser et faire des propositions. Seul, le prix global est pris en compte, sans analyse du coût, ni appréciation de la qualité et du savoir-faire de l'équipe pédagogique. De surcroît, la région applique des prix plafonds qui n'ont strictement aucun rapport avec la réalité. La totalité du prix du marché est considérée comme variable en fonction du nombre d'heures stagiaires c'est-à-dire du taux de présence de ces derniers. Or qu'il y ait 10 ou 15 stagiaires, il faut payer de la même manière les charges fixes (eau, électricité, ...etc.) ainsi que le formateur. Bref, tout est fait pour que la gestion des dispositifs de formation soit la plus flexible possible. Ce qui place les formateurs dans une situation de totale précarité. La mise en place de cette procédure ultralibérale annonce

clairement ce que les chefs du MIM feraient de la Martinique si par malheur on leur en confiait les rennes.

L'opacité comme principe de gestion

A ce triste constat, il faut ajouter l'opacité qui règne tant en ce qui concerne l'importance des programmes mis en œuvre que les résultats obtenus. Plutôt que de créer un observatoire statistique répertoriant les besoins de formation et de qualification, les moyens utilisés et la production de l'appareil de formation, Marie-Jeanne et ces hommes préfèrent donner des réponses verbales et personnelles à ces questions, en fonction des interlocuteurs et au grès des circonstances. Si l'objectif de telles méthodes, pratiquées depuis toujours par les autocrates de par le monde, est d'empêcher la critique démocratique, la conséquence en est que ni les dirigeants, ni les organismes formateurs, ni les utilisateurs de la formation ne peuvent avoir une idée objective de la situation réelle pour y adapter leurs stratégies. Seules les grand-messes qu'il organise lui-même, pour faire des déclarations de bonnes intentions sans suites, semblent intéresser le conseil régional. Ainsi en est-il de la 1^{ère} conférence martiniquaise sur l'emploi qu'il a organisé le 9 février 2007. Mais le 14 octobre 2007, il a bien pris soin d'être absent à la table de travail, au moment où plus de 300 acteurs, élus et socioprofessionnels étaient présents pour le Grenelle de l'environnement!

Depuis 2004, on ne dispose donc d'aucune statistique détaillée et cohérente en matière de formation. On en est réduit à des pointages, des estimations et des hypothèses basées sur l'intuition. Un pointage effectué par nos soins révèle que tous dispositifs confondus, les effectifs formés par la Région sont passés de 5034 en 2005 à 4554 en 2007, et que depuis cette date, les formations d'adulte ont encore diminué de 15%. Le nombre de jeunes formés est passé de 1015 à 352. L'apprentissage ne représente que 9% des fonds consacrés à la formation professionnelle, alors que le chiffre est de 43% pour la France entière. Le taux d'illettrisme dans la population est de 14%. Et à cela s'ajoutent d'autres insuffisances : les formations par l'alternance au dessus du niveau bac sont impossibles à la Martinique. Les jeunes en contrat d'apprentissage arrivés au niveau bac ne peuvent plus continuer, alors que dans les CFA on peut former des apprentis jusqu'au niveau ingénieur. La diversification des niveaux de formation n'est pas assurée : seul 1% des formations sont de niveau I et II, 70% sont de niveau V.

Et les dirigeants de la région ne peuvent même pas justifier leur politique de pénurie dans l'éducation et la formation professionnelle, par une prétendue nécessité d'économiser ou de rationaliser les moyens financiers, argument généralement utilisé à l'appui des politiques néolibérales. Les moyens dont ils disposent, on l'a vu, sont largement sous-utilisés du fait de l'inefficacité de leur gouvernance. Un exemple : au cours des années 2007 et 2008, l'Etat a versé à la Région 49 506 357,75 € au titre de sa contribution au développement de l'apprentissage. Sur ce montant, seulement 17 362 751,05 € ont été dépensés. Elle n'a donc utilisé que 35% des sommes attribuées par l'Etat. Alors à quoi cela peut-il bien servir de priver les jeunes apprentis martiniquais, dont un si grand nombre est marqué par l'échec

scolaire, ainsi que les organismes de formation professionnelle, de ces crédits, si en fin d'exercice, du fait de l'incompétence de leur gestionnaire, ces crédits sont restitués à l'Etat?

Un tel constat est proprement scandaleux quand on sait que le nombre de demandeurs d'emploi atteint aujourd'hui plus de 45 000 que les plus touchés sont les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de plus de 50 ans et que le chômage touche en priorité les personnes sans formation et sans diplômes !

L'offensive pour confisquer les établissements de formation

Depuis ces dernières années, Marie-Jeanne a lancé une offensive visant à récupérer la direction des organismes de formation au profit de ses amis politiques. La tactique est simple : on réduit brutalement les financements des programmes de telle sorte que les organismes, asphyxiés, soient obligés de licencier et de déposer leur bilan. Puis on ramasse l'établissement que l'on confie à un ami, à qui on alloue les moyens nécessaires. L'exemple le plus édifiant a été celui du CFA-BTP de Ducos. Après avoir étranglé cet organisme en réduisant ses subventions de moitié entre 2005 et 2008, Marie-Jeanne l'a confié, en 2009, à l'AMEP, dont le directeur est un de ses amis, en accompagnant ce transfert d'une subvention de 2 millions d'euros.

Résultat de cette politique, en 2008, le tiers des licenciements économiques l'ont été dans des entreprises de formation professionnelle et le tiers des 602 personnes qui ont perdu leur emploi pour un motif économique, travaillait dans la formation professionnelle.

Tel est donc le bilan des politiques régionales d'éducation et de formation professionnelle.

Les infrastructures routières et les transports: la Martinique dernière des DOM

Facteur structurant du développement et d'accroissement de la productivité par excellence, et grand pourvoyeur d'emploi, le réseau routier est le premier indicateur du dynamisme d'une politique de développement. De plus, avec la mondialisation, la fluidité des réseaux routiers est devenue un élément déterminant d'une insertion réussie dans l'économie mondiale. Tout embouteillage accroît les coûts de production, fait perdre des opportunités économiques et empêche le travail à flux tendu, conditions essentielles de la compétitivité aujourd'hui. On s'attend dans ces conditions à ce que pour développer la Martinique, la région investisse prioritairement dans ce domaine. D'autant que depuis que lui a été transférées les routes nationales, elle en est devenue l'acteur clé.

Routes : il n'y a pas photo entre la Réunion et la Martinique

C'est malheureusement dans ce secteur qu'apparaît de la manière la plus évidente, le retard pris par la Martinique. Alors qu'entre 1998 et 2008, le réseau des routes nationales et départementales de la Guadeloupe s'est accru de 115 Km, celui de la Réunion de 45 Km, celui de la Martinique ne s'accroissait que de 21Km. Et le contraste est encore plus frappant, lorsqu'on examine l'évolution du linéaire des routes à deux fois deux voies. A cours de ces 10 dernières années, tandis qu'à la Réunion, il stagne autour de 10 Kms, la distance du

Lamentin à Rivière Salée, à l'île de la Réunion, il est passé d'une trentaine de kilomètres dans les années 1990, à près de 140 Km aujourd'hui, soit deux fois le trajet de Sainte Anne à Grand-Rivière.

L'exemple de la Réunion vaut qu'on s'y attarde un instant. Dès les années 1980, la région Réunion a fait du SAR un instrument efficace de planification de son développement. Il assure l'aménagement du territoire, les conditions d'urbanisation et, par le biais de la localisation des grands équipements, la cohérence du projet de développement. Trois grands chantiers exceptionnels ont été lancés à la Réunion sur la période 2003-2017 : la route des Tamarins, la route du littoral et le Tram Train. L'ensemble de ces chantiers représente un montant total de 3 milliards € d'investissement.

La route des Tamarins, fleuron de l'équipement routier réunionnais a été inauguré au mois de juin 2009. Ce sont 33,7 Km de route nationale à deux fois deux voies comportant 120 ouvrages, 4 ouvrages d'art exceptionnels, 23 ponts, 9 systèmes diffuseurs. L'ensemble des travaux a duré quatre ans, employé près de 25 000 travailleurs et coûté autour d'un milliard d'euros. Il a été financé à 86% par la Région et 14% par l'Union Européenne. La route du littoral c'est 11 km de routes à deux fois deux voies, 3500 m de tunnels, 1700 m de viaduc, 6100 m de digues. Les travaux, estimés à 930 millions € se poursuivront pendant 7 ans. Le Tram-train c'est 40km de ligne, 26 stations, 25 à 30 rames, avec une fréquence de 5 à 10 minutes aux heures de pointe. Ce chantier comporte 11 ouvrages d'art, 2 tunnels d'une longueur totale de 4,5km. Grâce à ces nouveaux équipements, les Réunionnais pourront voyager en Tram, Bus et Taxi avec le même ticket. Le coût total de cet équipement s'élève à 1,315 milliards € et devrait être opérationnel en 2012-2013. Le cofinancement de ces deux derniers projets est garanti par le DOCUP 2014 et un protocole d'accord entre l'Etat et la Région. En cas de défaillance des fonds européens, l'Etat s'engage à se substituer à l'Union Européenne. Ces travaux assureront plusieurs milliers d'emplois directs et seront l'occasion de la formation de centaines de jeunes réunionnais dans les nouveaux métiers. De plus, il est prévu de couvrir la route des Tamarins de centrales photovoltaïques qui contribueront à conduire la Réunion à l'autonomie énergétique complète dès 2025.

L'organisation des transports publics abandonnée à elle-même et au marché

Pendant ce temps, la Martinique, où 12 000 à 14 000 véhicules neufs sont immatriculés chaque année, se trouve de plus en plus paralysé par des embouteillages dont la principale cause est le non développement du réseau routier et la non organisation des transports publics. Bien sûr, le président de la Région se défaut sur l'Etat, prétendant qu'on lui refuse une habilitation à légiférer sur les transports publics. Mais chacun doit savoir que le transport public est déjà une compétence locale et qu'il n'est point besoin d'une habilitation pour l'organiser. Si l'habilitation est une condition *sine quo non* du développement et de l'organisation des transports publics, qu'on nous explique alors comment font la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion, pour leurs transports publics qu'ils ont parfaitement organisés sans avoir demandé d'habilitation !

Pendant ce temps on nous rabat les oreilles de schéma de « transport multimodal » qui intégrerait les différentes formes de transport : terrestre, maritime...etc. Eh bien voyons justement ce que fait la Région en matière de transport maritime. Aujourd'hui près de 600000 passagers par an empruntent les navettes au départ des 4 appontements des Trois-ilets : Bourg, Pointe du Bout, Anse-Mitan, Anse à l'âne vers Fort-de-France. Comme pour tous les services publics de transports de part le monde, cette activité a du mal à s'auto-rentabiliser. Et comme partout ailleurs, l'aide publique est crucial pour assurer l'équilibre de l'exploitation. La seule aide venant d'une collectivité pour le transport maritime de passager en Martinique émane du Conseil Général. Et elle ne concerne que les scolaires. Il s'agit du remboursement de 80% du différentiel entre le tarif normal et le prix unitaire du ticket scolaire. Cette mesure n'a rien d'exceptionnelle puisqu'elle n'est que l'extension du champ d'application de la mesure appliquée au transport terrestre.

2004 a été l'année où les difficultés structurelles du secteur se sont révélées. Elles s'expliquent par une mutation de la composition de la clientèle, et donc, de la nature de l'activité. Jusqu'au début des années 2000, le transport maritime de passagers concernait essentiellement une clientèle touristique. 60% des passagers étaient des touristes de séjour ou de croisière. Il pouvait par conséquent être traité comme activité touristique. Au fil des années, et du fait de l'effondrement de l'activité touristique (voir plus loin), le rapport s'est inversé. Aujourd'hui, la part des touristes ne représente plus que quelque 40% du marché. De fait, le transport maritime est devenu un complément aux modes de transport terrestre classique : voitures individuelles et « taxicos ». C'est désormais une activité de transport public domestique utilisée par les martiniquais. On s'attendrait, compte tenu de cette nouvelle situation, à ce que la collectivité régionale intervienne dans ce secteur, puisque l'une des solutions qu'elle propose est le transport multimodal. Il est vrai qu'il a investi près de 600000€ dans des études de nature différente (audit des structures existantes, potentialités de desserte et types de bateaux...) depuis 2004, et qu'elle a programmé des sommes plus importantes dans les budgets postérieurs. Il a aussi annoncé des subventions à la modernisation. Mais en dehors de ces études, rien n'a été fait. Face aux difficultés de rentabilisation, le nombre des opérateurs du transport maritime est passé de trois sociétés opérant dans la baie en 2004 à une seule aujourd'hui : la Société Vedettes Madinina. Seul « opérateur » cette société n'a jamais été consultée pour une quelconque mise en œuvre d'un programme de soutien. Et ceci, alors qu'aux dires du président de la Région, l'une des conditions de son intervention, était qu'il n'y ait qu'un seul opérateur, même s'il s'agissait d'un regroupement de plusieurs sociétés.

Il est évident pour tous ceux qui connaissent l'économie du transport public, que l'élargissement du champ d'action de cette activité à des dessertes supplémentaires (Anse d'Arlets, Ste Luce, Marin, Ste Anne ; Cabotage jusqu'à St Pierre) passe par le soutien financier de la collectivité publique. Car il faut prévoir la compensation des déficits générés par la desserte nécessaire dans les périodes creuses : le service tôt le matin, en fin d'après-midi, le soir tard. Il est nécessaire également à prendre en compte le financement des investissements et les mesures incitatives qui y sont liées. Aujourd'hui le coût d'un navire, en fonction de la taille et de vitesse : pour des capacités allant de 60 à 200 passagers, l'investissement peut varier de 800 000 à 2 Millions d'€.

Le TCSP : un risque imminent de devoir rembourser 70 millions € à l'Europe

La région a beaucoup communiqué sur le Transport en Commun en Site Propre. A l'en croire, c'est dans ce projet se trouvait la solution des embouteillages qui empoisonne la circulation dans l'agglomération foyalaise. Depuis 2008, date de changement de la présidence, remplacement de Ange Lavenaire par Vincent Duville, le Syndicat Mixte du TCSP, pourtant maître d'ouvrage, ainsi que le rappelle l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2000 créant l'établissement public, est maintenu dans un statut le tenant éloigné de toute impulsion décisive dans la réalisation du projet. Plusieurs problématiques se posent quant à la stratégie menée dans le cadre de la gestion de ce projet.

1°/ On observera au vu des chiffres fournis que la Région compte réaliser 151,392 M€ de dépenses de 2010 à 2015; dont 132,1 M€ de 2010 à 2013; soit une moyenne de 40 M€ de dépenses /an, sur la période considérée; chiffre qui paraît a priori surestimé, quand on connaît la durée d'instruction des dossiers d'appels en concurrence destinés désigner les entreprises attributaires les aléas divers(intempéries contentieux). A cet effet plusieurs sections de l'Autoroute et de l'Avenue M. Bishop seront touchées par des problèmes de congestion de circulation provoqués par une programmation aléatoire des travaux.

2°/ La programmation de ce projet a fait l'objet de plusieurs reports: 2011; 2013, et enfin 2015

En effet à la demande de la Région, est intervenue au cours du dernier trimestre de l'année 2009, une décision de report de l'échéancier d'exécution de ce projet pour 2015.

On observera, sur ce point une gestion aléatoire des crédits, et de la programmation budgétaire

3°/ S'agissant des acquisitions foncières il existe là aussi un écart très important entre les intentions affichées et la programmation établie:

Ex Pour une programmation 2010 estimée à 4,1M€, la Région n'a inscrit à son Budget Prévisionnel 2010 que 350.000 €. Entre 2005 et 2009, 3,6M€ ont été affectés à l'acquisition des terrains nécessaires à l'emprise du TCSP sur l'avenue M. Bishop, 13 M€ seraient à programmer de 2010 à 2015.

4°/ Concernant l'acquisition du matériel roulant, à ce jour aucune consultation n'a été lancée par la Région, et à cet effet le dossier de sécurité qui doit être instruit par les services de l'Etat sur une durée incompressible de 18 mois, après connaissance du choix du matériel roulant, ne peut être engagé.

Au vu de ce qui pourrait apparaître comme une incapacité à programmer à moyen terme un projet de cette dimension, il convient d'être dubitatif sur les compétences déclarées de l'équipe en place.

S'agit-il de mettre en œuvre une stratégie du chaos, destinée à "plomber" la gestion de la future équipe qui prendra les rênes de la Région?

S'agit-il d'assurer la promotion de l'image de " bon gestionnaire" dont elle se qualifie, et démontrer qu'elle seule est en capacité de préserver l'intérêt bien compris de la population?

En tout cas si ce dossier devait prendre du encore du retard en terme de mauvaise programmation des travaux, et des investissements projetés (matériel roulant, atelier dépôt, mobilier urbain, acquisitions foncières) la sanction, serait le remboursement en tout ou partie, après un éventuel dégageant d'office, de la subvention Feder attribuée à cette opération ; le risque porte sur 70 M€.

La Délégation de Service Public (DSP) haut débit : jeter l'argent par la fenêtre

L'équipement de la Martinique en technique de la communication et de la l'information (TIC) et singulièrement, en haut et très haut débit, constituent un enjeu essentiel pour le développement et l'avenir de la Martinique. Le traitement de ce dossier par le Conseil Régional fournit la plus claire illustration du gâchis auquel peut conduire le mélange d'arrogance, d'ignorance et d'incompétence qui préside à la gestion de la Région par Alfred Marie-Jeanne.

Un dossier technique complexe qu'on ne devrait pas politiser

Sachant que l'accès à cette nouvelle technologie est un élément décisif en matière de compétitivité des entreprises et des administrations, d'attractivité du territoire et de modernisation de la société, pour à la Martinique, la question du haut et du très haut débit se posait dans les termes suivants : comment faire en sorte que l'île dispose rapidement d'une couverture complète:

- 1) en haut débit pour les particuliers, permettant une connexion permanente et illimité à un prix raisonnable avec des services innovants

- 2) en haut débit, voire très haut débit, pour les entreprises et administrations, permettant une connexion permanente et illimitée avec une grande qualité de services et la possibilité de services à valeur ajoutée

Les conditions techniques pour y parvenir étaient que la Martinique puisse disposer, au plan externe, d'un accès suffisant et satisfaisant aux réseaux mondiaux, et au plan interne, d'une couverture réseau à 100% de son territoire. Une fois ces conditions techniques réunies, il s'agissait d'assurer l'exploitation des réseaux de manière à assurer des services dont les prix baisseraient à des niveaux raisonnables.

Au plan externe, dès 2006, Victorin Lurel, le président du Conseil Régional de la Guadeloupe, engageait une démarche visant amené le câble de Porto Rico à la Guadeloupe. Pour cela il mobilisa aussi bien des fonds propres à la Région Guadeloupe que des fonds européens. Ce projet offrait l'occasion d'une mutualisation des charges financières, et donc d'un renforcement de la coopération régionale, avec les différentes îles étrangères de la partie orientale de l'archipel. Il permettait aussi de coopérer avec la Martinique qui allait pouvoir bénéficier du câble, puisque celui-ci va toucher toutes les îles de la Caraïbe orientale jusqu'aux Guyane. Il contacta Alfred Marie-Jeanne pour lui proposer une démarche commune. Celui-ci commença par exprimer des réticences à participer à un projet dont l'initiateur n'était pas lui, mais le président du Conseil Régional de la Guadeloupe. Et lorsqu'il finit par accepter, il avait fait perdre à la Martinique plus d'une année pour l'accès à ce nouveau câble et aux services qu'il offre.

Au plan interne, France Télécom, l'opérateur historique, disposait déjà d'un réseau assurant largement la couverture du territoire martiniquais et offrant de la disponibilité pour accueillir toute nouvelle initiative. Il avait d'ailleurs proposé dès 2004 à la Région Martinique un projet dit « *Département Innovant* », qui visait à couvrir la totalité de la population et à développer les usages. Ce projet était non seulement à un coût nul pour la collectivité, puisque France Télécom prenait tous les investissements en charge, mais de plus, il bénéficiait d'un encadrement juridique, assuré par « l'Autorité de Régulation des Communication Electroniques et des Postes (ARCEP) » dont la mission est, notamment, de veiller au développement de la concurrence. Ceci d'autant que c'est l'ARCEP qui a validé ce même projet au niveau national, projet auquel ont souscrit 77 départements de l'hexagone, depuis 2005. Au niveau local, selon la Charte rédigée à cet effet, la présidence du Comité de pilotage du déploiement du projet revenait de droit à la Région. Ce projet aurait permis d'assurer une couverture à 100% du territoire et de fournir un cadre juridique clair aux opérateurs tiers-Outremer Télécom, Médiaserv...etc- pour l'utilisation des infrastructures. L'intervention de la Région dans ce dossier, pouvait se limiter à participer aux décisions cruciales concernant la définition des zones à couvrir en priorité. Dans le cadre de ce projet, France Télécom proposait à la Région d'entrée dans un partenariat visant la couverture en « très haut débit » des Zones d'Activités Economiques. A cet égard, de sa propre initiative, il a équipé la zone de la Lézarde en très haut débit.

Un démagogue qui ignore la complexité technique du dossier

Refusant toute collaboration avec France Télécom, Marie-Jeanne a tenu à construire son propre réseau haut débit en passant un contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec la Société Médiaserv, du groupe LORET de la Guadeloupe. Son intention évidemment était de tirer un bénéfice politique de l'opération en prétendant que c'est lui qui a apporté le haut débit à la Martinique. Pour ce faire, laissant de côté deux sociétés martiniquaises, CGIT et SASI, compétentes dans ce domaine, il fit appel à la société « *Streamwide* », une entreprise parisienne, pour la préparation de l'appel d'offres. Et de même, pour assurer l'accompagnement juridique du marché, c'est un cabinet extérieur qu'il retint, le cabinet *Bird & Bird*, alors qu'il existe en Martinique des gens compétents dans ce domaine. On a là une nouvelle illustration de l'incohérence de ce démagogue qui nous abreuve à longueur de journées de furieux discours nationalistes, mais qui, dans les faits, ne fait aucune confiance aux compétences martiniquaises! L'appel d'offres conçu par *Streamwide* prévoyait un montant total de 24 millions d'euros. Mais l'on a appris lors d'une plénière du Conseil Régional que l'offre déposée par le consortium retenu pour le marché, Médiaserv/SOGETREL/LDC, s'élevait à 37 millions d'euros. Ce n'est qu'à la suite de négociations qu'elle a été ramenée à 24 millions d'euros. Et il y a fort à parier que la méconnaissance de la part de société extérieure des coûts réels en Martinique, notamment en matière de Génie Civil, a été à l'origine d'une grossièrement sous-estimation du marché par son concepteur extérieur!

Le projet rendu par les consultants a consisté à proposer que le nouveau réseau soit posé sur un itinéraire identique à celui de France Télécom. Cette juxtaposition n'a fait que doubler le réseau existant, sans apporter d'avantages supplémentaires, et surtout, sans compléter la couverture des petits espaces non encore couverts par le réseau de France Télécom. Lors de la pose de ces nouveaux câbles -dont les malfaçons sont visibles à l'œil nu- des dégâts ont été provoqués sur les câbles existants. Cela a été à l'origine d'un important accroissement du coût et de retards dans l'exécution des travaux. De plus, le groupe LORET qui a connu des difficultés financières, a dû arrêter les travaux à plusieurs reprises. Selon un « grand opérateur de la place », il semble bien que le coût final du projet sera finalement plus proche de 30 à 35 millions d'euros que du coût négocié et que la Région sera obligé de dépasser très largement sa contribution prévue à hauteur de 17 millions d'euros (dont 7 millions de fonds européens).

Alors que la Région a assuré régulièrement les versements financiers auprès du délégataire, il se dit actuellement dans les milieux autorisés qu'il y aurait eu des échanges de trésorerie entre les sociétés Martinique Numérique, le Délégataire et le Groupe LORET. Aussi la Région s'interroge-elle, mais bien tardivement, sur la bonne utilisation des fonds dépensés. Ayant fait le constat des retards considérables et des malfaçons qui affectent les travaux et se rendant compte qu'il ne lui sera pas possible de présenter cette opération à l'actif de son bilan de mandature –loin s'en faut !- Marie-Jeanne a décidé d'instruire « sans délai » un audit financier, juridique et technique sur cette DSP. Il espère ainsi pouvoir se défaire sur les maîtres d'œuvre du projet.

Un gâchis dû à l'ignorance, l'incohérence et l'irresponsabilité

Mais après deux ans de retard et plusieurs dizaines de millions d'euros, on est amené à faire un certain nombre de remarques concernant cette DSP dont l'objectif à l'origine était d'assurer une couverture à 100% du territoire et d'abaisser le coût d'accès au haut débit.

- 1) la question de la couverture du territoire n'a pas été résolue. Elle est au même niveau que celui auquel était déjà parvenu le réseau de France Télécom, puisque le nouveau réseau ne fait que doubler le précédent. Ceci alors qu'il était possible de compléter la couverture beaucoup plus rapidement, à un coût proche de zéro et dans des conditions juridiquement sécurisées, par le biais d'une coopération avec l'opérateur historique.
- 2) Le prix du service pour les particuliers n'a pas baissé, car la baisse ne provient pas de la desserte interne de la Martinique, mais de la baisse des coûts d'évacuation du trafic sur les câbles sous-marins qui relient la Martinique au haut débit mondial. A cet égard, on doit souligner qu'avant la connexion du câble de Porto Rico, il était déjà possible d'abaisser les coûts en demandant à l'ARCEP de s'impliquer plus fortement dans la réduction des tarifs de gros entre opérateurs et de s'assurer de leur répercussion sur les tarifs de détails. On pouvait en même temps accroître la capacité des deux câbles qui existaient -ECF et América 2- en les « upgradant ». Plus préoccupant, la mise en place de capacité nouvelle en infrastructure sur un marché insulaire non extensible va se traduire par une augmentation des coûts d'amortissement qui se répercutera dans les prix des services.
- 3) La région a fait preuve d'une ignorance insigne des aspects techniques de la couverture haut- débit en décidant de procéder à la pose à grand frais d'un nouveau réseau. Il suffisait de compléter la couverture existante en contrôlant l'extension et les conditions d'exploitation. Il a aussi montré son manque total de sens des responsabilités et sa méfiance à l'égard des compétences martiniquaises, en confiant la préparation et l'exécution d'un marché de cette importance à des opérateurs au sujet desquels elle avait bien peu de garantie.

Mais, comme toujours, l'origine de ce gâchis se trouve dans la prétention, la démagogie et l'inconséquence du premier responsable régional : Alfred Marie-Jeanne

Une politique très insuffisante d'aide aux entreprises

La question de l'aide aux entreprises se pose pour nous dans une double perspective. D'une part, l'entreprise étant au cœur de toute politique de développement régional, la création et l'accompagnement des entreprises doit être une des missions essentielles de la Région. Dans cette perspective, il est essentiel de concevoir un ensemble de politiques d'incitation à la création d'entreprise, d'aide aux études de marché et de faisabilité, de formation des créateurs d'entreprise et de la main d'œuvre, de mise en place de zones d'activités économiques, d'incubateurs d'entreprises, d'aide à la gestion et d'aide financières et fiscales. Un dispositif complet et puissant est une condition *sine qua non* pour assurer l'émergence et la croissance d'un tissu diversifié d'entreprises capable de se pérenniser et de dynamiser le reste de

l'économie. Et de ce point de vue, celui mis en place par la région, est loin de répondre aux exigences. Les entreprises martiniquaises, en particuliers les entreprises de très petites taille (TPE) et de taille moyenne (PME) qui constituent plus de 95% des effectifs, sont perdues face à un dispositif épars et chétif dont la communication et les interventions demeurent marginales et inefficaces.

Des mesures insuffisantes face à la crise actuelle

D'autre part, ces entreprises martiniquaises sont actuellement en grande difficulté. Elles doivent faire face, simultanément, aux effets de la crise mondiale qui provoque le resserrement des conditions d'accès au crédit, une élévation des taux d'intérêt et une réduction de l'activité, notamment en matière touristique, et aux conséquences de la crise locale de février qui a entraîné un très grand nombre de faillites, et dont les effets négatifs continueront à se manifester pendant les années à venir. Car si les accords de sortie de crise ont pu répondre partiellement aux revendications de la population, les baisses de prix et les augmentations de salaires actées dans les accords, ne pourront qu'impacter négativement, à terme, la situation des entreprises travaillant pour le marché intérieur.

Face à une telle situation, des mesures urgentes visant à soutenir les entreprises et à relancer la demande globale sont non seulement nécessaires, mais elles doivent être d'une exceptionnelle ampleur si l'on ne veut éviter que les entrepreneurs ne soient gagnés par le pessimisme, voir le désespoir. Au niveau de l'Etat certaines initiatives ont été prises, mais au niveau local, où c'est à la région Martinique que revient le rôle principal en matière de relance économique et de mesure anticrise, on est très loin du compte. Les chefs d'entreprises qui ont participé à la réunion convoquée par le président de région, le 1^{er} avril 2009 (date symbolique sans doute!) pour la présentation de son « plan de soutien aux petites entreprises » n'ont guère été rassurés. Annoncée à grand renfort de publicité, cette réunion, comme tant d'autres avant elle, tenait plus de l'effet d'annonce que d'un plan réfléchi et audacieux pour aider les entreprises à surmonter la crise.

Voici les principales mesures annoncées:

1) mise en place d'un *Fonds de capital investissement* de la Région Martinique destiné à lui permettre d'entrer au capital des entreprises et d'un *Fonds de Garantie* destiné à faciliter pour les entreprises l'accès au financement bancaire

2) création d'un dispositif de *Bonification d'Intérêts* en vue d'abaisser le taux d'intérêt effectif des prêts obtenus

3) installation d'une *Plate Forme d'Initiative Locale* donnant accès à des prêts d'honneur à taux zéro.

La plupart de ces dispositifs existaient déjà, faisaient partie de projets antérieurs ou étaient dans les cartons. Il s'agit d'une reprise et d'une actualisation de dispositifs prévus antérieurement à la crise. S'ils sont nécessaires dans une politique de soutien aux entreprises,

ils ne constituent en rien des mesures suffisantes pour faire face à une situation d'une exceptionnelle gravité.

On doit encore souligner l'impression de véritable « poisson d'avril » qu'à laissé cette réunion à bien des participants, lorsqu'ils ont découvert que ces mesures n'étaient pas encore opérationnelles et qu'aucune date prévisionnelle de mise en place n'était annoncée. Et ce n'est certainement pas la traditionnelle crise de colère hystérique à laquelle s'est une nouvelle fois livré le président pour couper court à toute discussion, invoquant les engagements financiers pris par la région suite à la crise sociale de février, qui a pu remonter le moral de chef d'entreprise déjà ébranlés par les attaques, les mises à l'index, voire les violences verbales ou physiques que certains ont subi.

L'un des éléments certainement les plus préoccupants de cette situation, c'est que les entreprises ne peuvent accéder à ces mesures qu'en passant par le filtre des banques. En effet, ce sont elles qui instruisent les dossiers avant de les transmettre à l'Agence Française de Développement, qui gère le système de garantie des prêts. Or, chacun sait à quel point est frileuse et rigide, voire méfiante, la pratique des banques de la place à l'égard des petites entreprises. A titre d'illustration, après les questions répétées avec insistance par des chefs d'entreprises, l'un de banquiers à fini par admettre à la fin de la réunion, que les établissements n'appliquaient que peu, pas du tout ou de façon totalement discrétionnaire les dispositifs de garantie en vigueur depuis longtemps !

Pour sortir de la crise locale actuelle, la région Martinique devrait faire preuve de détermination et prendre des mesures beaucoup plus fortes. Elle devrait rassembler dans un large consortium les collectivités et organismes en charge du développement économique et concevoir avec eux un ensemble de mesures énergiques, cohérentes et d'une ampleur suffisante pour impacter de manière positive la situation de marasme et de déprime économique dans laquelle la Martinique risque de sombrer. Pour dégager des moyens exceptionnels, un emprunt d'urgence d'un montant suffisant pour faire face à la crise, pourrait être envisagé et réalisé par tout ou partie des membres de ce consortium. Ajoutés à leurs fonds propres, ces moyens nouveaux permettraient de relancer la « machine » économique et de redonner confiance aux chefs d'entreprises. Ainsi, le principal acteur économique local, la région Martinique, jouerait le rôle d'impulsion et de leader économique dont c'est la vocation.

En matière de financement bancaire, l'efficacité d'une baisse du taux d'intérêt dépend largement de son ampleur. Une baisse trop limitée n'a guère plus d'effet que pas de baisse du tout. Or les mesures récentes d'abaissement du taux directeur au niveau européen (BCE), n'ont pas eu d'effets significatifs au plan local. Une action concertée des collectivités rassemblée pourrait permettre de mieux combiner les effets de la *Bonification d'Intérêts* proposée par la région et la répercussion au niveau local, de la baisse intervenue au niveau européen et national. Ce qui amplifierait l'abaissement du prix du crédit et le rendrait plus attractif.

Un dispositif chétif et inefficace face au défi du développement

Dans une perspective à plus long terme, de création et de développement des entreprises, la région a mis en place un réseau d'appui : CAP-performance-Martinique. Composé de plusieurs partenaires, ce réseau s'organise autour de cinq types de membres, sans relations hiérarchiques entre eux:

-un Maître d'ouvrage, le Conseil régional de Martinique

-un coordonnateur, l'Agence de Développement de Martinique (l'ADEM)

-5 Référents constituant les portes d'entrée du réseau d'accompagnement pour les entreprises : la Région ; l'Agence de Développement Economique de la Martinique (ADEM) ; La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) ; la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ; OSEO Innovation

-Des prestataires en accompagnement (consultants) habilités par le Conseil Régional

-Des structures associées

Il s'est fixé les objectifs suivants :

- 1) Susciter l'adhésion des acteurs de l'accompagnement de l'ensemble du territoire, à la démarche qualité concernant les services apportés aux entreprises dans toutes les étapes de leur vie
- 2) Renforcer la lisibilité des dispositifs de soutien proposés et susciter l'adhésion des acteurs de l'accompagnement de l'ensemble du territoire, à la démarche qualité concernant les services apportés aux entreprises à toutes les étapes de leur vie
- 3) Améliorer l'information et l'orientation de ces derniers, et structurer l'offre des prestations disponibles sur l'ensemble du territoire privilégiant ainsi la proximité vis-à-vis des porteurs de projets
- 4) Garantir aux entrepreneurs un niveau de qualité homogène des services proposés par l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appuyant sur des compétences existantes auprès d'opérateurs implantés en Martinique
- 5) Harmoniser les pratiques et méthodologies de ces intervenants avec une exigence de qualité qu'il s'agisse de l'accueil et la formation des porteurs de projet, de la formalisation du projet, du suivi des premiers mois d'activité, du développement ou de la reprise d'entreprise
- 6) Développer les échanges d'informations, de savoirs faire et compétences entre membres du réseau notamment au moyen de rencontres périodiques et de séminaires de formation
- 7) Favoriser l'aboutissement des projets aidés financièrement et coordonner l'ensemble des acteurs qui accompagnent les entreprises et rendre cohérente la démarche dans un souci d'efficacité et d'utilisation optimale des deniers publics.

Compte tenu de ces objectifs bien peu de choses fonctionnent et se réalisent effectivement. L'absence ou l'insuffisance de représentation en proximité du Conseil régional et des principaux partenaires, sur l'ensemble du territoire, ne permet pas d'assurer le contact entre les entreprises et le dispositif d'accompagnement. Il n'existe aucune décentralisation des portes d'entrées du dispositif. Par exemple un entrepreneur non affilié à la Chambre de Commerce et d'Industrie devra obligatoirement se rendre à l'ADEM à Fort de France pour rencontrer des personnes, en mesure de lui donner des explications ou de l'accompagner.

Les moyens dont dispose le réseau pour sa communication et sa promotion sont insuffisants. Ainsi au mois de novembre 2008, une réunion collective de l'ensemble des membres s'est tenue, mais depuis rien ne s'est passé. Du fait que la Martinique a été l'une des dernières régions à mettre en place son Programme Opérationnel –rappelons que le PO est géré par la Région-la signature et la mise en œuvre de la Gestion Globale des fonds (Etat-Région-Europe) a pris du retard. Il en résulte des difficultés persistantes pour les PME-TPE de mobiliser les aides. Ceci d'autant qu'il leur est nécessaire d'obtenir des moratoires pour leurs dettes fiscales et sociales. A cela s'ajoute la difficulté traditionnelle de ce type d'entreprises d'obtenir des soutiens financiers (prêts classique ou crédits relais) des établissements de crédit.

Les organismes d'intervention financière de la Région sont sous dotés ou n'interviennent qu'avec un certain retard. Ainsi, le FIRM (Fond D'investissement de la Région Martinique) est doté à hauteur de 4 M€ sur le Docup 2007 / 2013 alors qu'en comparaison, la Guadeloupe a doté de son Fonds d'Investissement Régional de 10 M€. Le plafond d'intervention est fixé à 500 M€. Mais depuis 2007 aucun dossier n'a été traité du fait des retards dans la mise en place du PO. Les premiers dossiers commencent à peine à être traités. La première tranche de finance à hauteur de 2 M€ à été mis en place en début Janvier. Dans le contexte actuel de crise global et de difficultés financière des entreprises, cette dotation reste largement insuffisante. On doit de plus déplorer que certains dossiers instruits positivement en 2008, concernent des entreprises qui, depuis, ont été liquidées.

On ne peut terminer ce chapitre sans attirer l'attention sur le fait qui si au mois de février dernier, des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre la *pwofitasion*, c'est-à-dire « la vie chère », la Région à une grande partie de la responsabilité dans cette affaire. Elle a d'abord une responsabilité directe car entre 1998 et 2004 elle a accru de manière extrêmement forte les taux d'octroi de mer sur les produits de première nécessité, augmentant du même coup le prix au consommateur. Elle utilise comme argument pour sa défense qu'il s'agissait de protéger les producteurs. Mais d'une part, une politique de protection ne nécessite pas des augmentations de taux d'octroi de mer de 50 à plus 100 %, voire même plus de 600% ! On peut citer les cas de la viande de bœuf 47%, la viande salée, 105,8%, la morue 171,4%, les légumes secs (haricot, lentilles, pois cassés) 200%, la farine 685,7%. D'autre part, les produits qui ont bénéficié des taux les plus élevés ne sont pas produits localement. Enfin, Une politique de protection exige que des contreparties soient exigées des entreprises bénéficiaires. Or celle-ci, tout en bénéficiant de protection ont été laissées libres de fixer leurs prix comme bon leur semblaient. Elle a ensuite une responsabilité

indirecte. Elle s'est contentée en matière d'entreprise d'une politique passive et sans imagination, sans aucun effort sérieux pour développer la compétitivité des entreprises, favoriser l'organisation des filières de production, le dialogue entre entreprises et consommateurs. Une politique plus active, plus imaginative et plus interventionniste, recourant à la régulation ou à la déréglementation, selon les cas et la nécessité) aurait pu contribuer à contenir la hausse des prix des produits de première nécessité dans certaines limites.

Bref Alfred Marie-Jeanne a pratiqué une politique de laisser-faire digne du capitalisme le plus sauvage et cette politique a favorisé le développement des inégalités à la Martinique, comme cela a été partout le cas dans le monde où elle a été pratiquée.

Tourisme : le désastre de l'incurie et de l'inaction

Dans les îles tropicales, hormis celles qui disposent d'une ressource minière -pétrole, gaz, bauxite ou nickel- le tourisme est le secteur économique qui offre le potentiel le plus important de création d'activité et d'emploi. A la fin des années 2000, les îles Vierges Britanniques en tiraient 39% de leurs recettes fiscales et 51% de ces emplois, la Barbade respectivement 20% et 26,6 % et St Lucie respectivement 20 et 21%.

Un SDAT voté à l'unanimité dont aucune mesure n'est appliquée

Depuis les années 1980, grâce aux efforts conjugués de l'Agence Régionale de Développement Touristique (ARDTM) et de l'Office du Tourisme de la Martinique (ODTM)², le flux global de touristes était passé de 336 000 visiteurs à un sommet historique de 1 million de visiteurs en 1998 : 57% étaient des visiteurs de séjour et 43% des excursionnistes. Sur cette base, et pour consolider ces acquis, les deux organismes ont lancé, en 1996, une vaste mobilisation des acteurs du tourisme pour préparer le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Martinique, le SDAT. Ce document stratégique de référence fut adopté successivement par le Conseil Régional, puis par le Conseil Général, les 25 et 29 juin 1999, à l'unanimité moins une abstention. Faisant le constat des forces et faiblesses du secteur touristique, il définissait une nouvelle image pour la destination et, en étroite articulation avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), il retenait les nouvelles orientations stratégiques suivantes:

- 1) fusionner les deux organismes ODTM et ARDTM
- 2) repositionner la destination Martinique sur l'échiquier international.
- 3) rendre la destination moins dépendante sur marché métropolitain en attirant une clientèle plus importante d'Europe (autre que France), d'Amérique du Nord et de la Caraïbe.

² L'ARDTM fut présidée par P. Saint-Cyr de 1986 à 1992 et par J. Crusol de 1992 à 1998. L'ODTM fut présidé par R. Désiré jusqu'en 2003.

4) rééquilibrer l'aménagement touristique autour de 5 pôles : « plein nord », « Cabesterre », « Sud-Atlantique », « Sud-Caraïbe » et « Centre », avec pour chaque pôle, un office touristique de pôle.

5) impliquer les acteurs locaux.

Il prévoyait plusieurs investissements structurants :

En matière d'infrastructure il retenait les projets suivants : création du port de plaisance de l'Etang Z'abricot ; extension du port du Marin ; réaménagement du terminal croisière de Fort-de-France ; création d'un nouveau terminal croisière à Saint-Pierre ; mise en place d'un système de transport maritime avec des gares maritimes à Schœlcher, Grand-Rivière, le Lamentin, Trois-îlets, Saint-Pierre et Grand Rivière; construction d'un téléphérique au Morne Rouge ; création d'un aéroport à Basse-Pointe et réalisation de « l'Espace Alma » sur la route de la Trace.

En matière de superstructures, il envisageait notamment : le Centre Caraïben de la mer au Robert ; le Jardin des épices ; le Musée Créole de l'Atrium ; le planétarium de Belle-Fontaine ; la Maison de la Nature au Morne Rouge ; le Centre d'observation de la réserve ornithologique des îles de Sainte Anne.

Douze dossiers-clés visant à rendre opérationnel le programme stratégique élaboré par le SDAT, étaient identifiés et devaient être confiés à des pilotes: A-Organisation du développement. B-plan marketing touristique. C-Système de production de l'aménagement. D-labellisation des hébergements. E- mise en réseau du patrimoine. F-réalisation d'équipement structurant. G-amélioration de la desserte aérienne. H- optimisation des retombées. I-redynamisation de l'activité croisière. J-réadaptation du système de formation. L-appel à projet. K-programme de développement nord caraïbe.

Enfin, Il fixait des objectifs quantitatifs pour le moyen et le long terme : 1,4 millions de visiteurs pour 2005-06 et, à l'horizon 2010-11, 1,6 millions visiteurs, répartis à raison de 50% entre visiteurs de séjour et excursionnistes. 70% d'entre eux viendraient de la métropole, 11% des autres pays d'Europe, 12% de la Caraïbe et 6,5% des Etats-Unis.

C'est seulement en 2003 que le nouvel organisme d'orientation de la politique touristique destiné à remplacer l'ODTM et l'ARDTM, le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT)³ a été mis en place. Quelle politique touristique a-t-il mené depuis? Difficile de le dire. Comme pour toutes les politiques régionales, c'est l'opacité et l'absence d'évaluation qui prévalent. Il est cependant facile de constater qu'en dix ans, quasiment aucun des équipements structurants, ni aucun des outils d'organisation ou d'impulsion prévus dans le SDAT, n'a été réalisé. Et évidemment, aucun des objectifs fixés n'a été atteint. Loin s'en faut. Le flux touristique martiniquais s'est littéralement effondré. Le nombre de visiteurs de séjour est passé de 592 800 en 1998 à 503 aujourd'hui. Plus de 80% d'entre eux sont toujours originaires de la

³ Il a été présidé successivement par C. Cayol et Madeleine de Grandmaison.

métropole. Pour le tourisme de croisière, les chiffres sont encore plus catastrophiques. De 414 000 en 1998, le nombre de visiteurs est tombé à moins de 100 000 en 2009. Le nombre de chambres touristiques qui dépassait les 7000 à la fin des années 90, atteint à peine 5000 aujourd'hui. La Martinique qui en 1998 occupait la sixième place parmi les destinations touristiques de la Caraïbe pour le nombre de ses visiteurs de séjour, n'est plus qu'à la dixième place aujourd'hui.

Leçons de la Barbade et la Dominique aux responsables martiniquais du tourisme

A ce propos, il est édifiant de comparer l'évolution du tourisme martiniquais, avec celle des autres pays de la Caraïbe. Au cours de la période 1990-2009, le flux de visiteurs de séjour dans la Caraïbe est passé de 15 millions à plus de 22 millions et celui des croisiéristes de 11 à plus de 19 millions. On peut aussi comparer l'évolution de la Barbade, île toute proche et comparable à celle la Martinique. Au cours de la période 1980-2000, cette île, dont les produits avaient vieilli, a connu, comme toutes les autres îles, une forte pression de la compétition des nouvelles destinations : Cuba, République Dominicaine et le Mexique. En 1993, le nombre de visiteurs de séjour à la Barbade tomba à 396000, en diminution de 14% par rapport à 1989.

Les autorités de l'île ne tardèrent pas à réagir. Pour relever l'image et l'attractivité de la destination, elles mirent en construction tout un nouveau segment d'hôtellerie et de villas de grand luxe (4 et 5 étoiles) sur la côte nord ouest de l'île, autour de l'hôtel « *Sandy Lane* », le joyau historique de l'hôtellerie Barbadienne. Elles établirent une charte de qualité et encouragèrent la mise en place de nouvelles attractions, dont un théâtre-opéra saisonnier dans une superbe «plantation» du XVIIe siècle, « *Holder House* ». Des artistes aussi prestigieux que Luciano Pavarotti vinrent s'y produire. Le gouvernement barbadien modernisa et agrandit l'aéroport « *Grantley Adams* », le transformant très tôt en un hub qui, aujourd'hui, reçoit une trentaine de compagnies aériennes. Parmi ces compagnies, la British Airways mit en place un vol hebdomadaire de prestige en Concorde, sur le trajet Londres-Barbade. Cette desserte fut maintenue jusqu'à la mise hors service de cet appareil, et un exemplaire en a été conservé à la Barbade dans un but muséographique.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Dès 1993, le nombre de visiteurs de séjour à la Barbade était remonté à 472 000. Entre 2000 et 2008, le flux total de visiteurs est passé de 1 million et à 1,16 million, et se répartissait de manière très équilibrée entre visiteurs de séjour et excursionnistes, et entre différents marchés d'origine : Europe, Etats-Unis, Canada, Caraïbe...

Même la Dominique dont les ressources sont limitées tant du point de vue financier et que du point de vue touristique, peut donner des leçons à la Région Martinique, en matière de tourisme de croisière. Sa clientèle de croisiéristes est passée de 230 000 visiteurs en 1997, à plus de 390 000 visiteurs en 2009. Son principal, voire son seul atout, un *Rain-Forest-Arial-Tram*, téléphérique en forêt humide, installé depuis quelques années par une multinationale de l'écologie, qui permet de visiter les paysages, la faune et la flore, de la canopée de cette

« Nature Island » (île nature). Des équipements similaires ont été installés au Costa Rica, à la Jamaïque et à Sainte Lucie avec un égal succès.

Qu'est-ce donc qui empêche les responsables martiniquais du tourisme de prendre contact avec cette société pour examiner la faisabilité de l'installation d'un tel équipement à la Martinique ?

Le fiasco de la desserte Fort-de-France-Atlanta par Delta

La présidente Centre Martiniquais du Tourisme (CMT), Madeleine de Grandmaison nous dira certainement, avec l'aplomb qu'on lui connaît, qu'elle a tout fait, mais en vain, pour ouvrir de nouvelles dessertes aériennes, diversifier la clientèle et promouvoir la destination. Elle nous citera probablement sa tentative infructueuse d'établir une liaison aérienne entre la Martinique et les Etats-Unis par Delta Airlines en 2006. Et elle nous donnera comme explication de son échec : « quand nous avons commencé cette opération en décembre 2006, le taux de change entre le dollar Us et l'euro était très attractifs. Depuis, le dollar a beaucoup baissé. Nos tarifs hôteliers sont désormais trop élevés pour la clientèle américaine. Delta a donc décidé de partir. Ce n'est pas de notre faute, et nous n'y pouvons rien ». C'est la faute à l'euro! Un peu court comme explication...et bien loin de la vérité. Examinons dans le détail cette affaire, car elle illustre bien les conceptions et méthodes des responsables régionaux du tourisme.

D'abord que vaut l'explication qu'ils donnent de leur échec ? En décembre 2006, un euro valait 1,321 dollars Us, et en février 2008, 1,474 dollars Us. Cela signifie qu'une chambre à 200 euros la nuit qui valait 264,2 dollars en décembre 2006, vaut 294,8 dollars en 2008. Soit une différence de 30,6 dollars ou 11% d'augmentation en 15 mois. Une telle différence pourrait avoir une influence si la clientèle touristique américaine attirée par notre destination était de bas de gamme. Mais les touristes américains qui s'intéressent aux îles françaises -îles réputées chères aux Etats-Unis, voire « snob » pour ce qui concerne la Martinique- n'appartiennent pas à cette catégorie. C'est une clientèle à revenu relativement élevé⁴. Pour cette clientèle, 30 dollars, c'est peu. L'explication par le taux de change est donc fautive. D'autant que ce qui intéresse Delta, ce n'est pas le remplissage des hôtels, puisqu'elle n'en a pas à la Martinique, mais celui de ses avions. La clientèle qu'elle transporte peut tout aussi bien venir aux Antilles pour faire une croisière ou louer un bateau de plaisance et aller dans les Grenadines !

En fait, les raisons de cet échec tiennent aux conceptions et méthodes de la Région et au montage de l'opération. Au moment où il se vantait sur les médias d'avoir obtenu une desserte de la compagnie Delta Airlines entre Fort-de-France et Atlanta, le président de la Région-Martinique Alfred Marie-Jeanne ne nous avait pas tout dit. Il nous avait caché que ce n'était pas la Martinique, mais le Comité du Tourisme de la Guadeloupe (CTG) qui avait initié les contacts avec Delta. Le CTG, qui avait été informé du grand intérêt de la compagnie

⁴ Dans les hôtels de Guadeloupe, j'ai personnellement rencontré et bavardé avec nombre de ces touristes américains -chefs d'entreprise, cadres supérieurs de grandes sociétés, professions libérales, parfois retraités-amoureux de la « french touch ».

pour une nouvelle desserte Atlanta-Pointe-à-Pitre – la compagnie Delta était alors en difficultés financières et cherchait à renforcer ses dessertes internationales face à l'agressivité des compagnies « *low-cost* » sur le marché intérieur américain- s'est rapproché de la Martinique, pour lui proposer une mutualisation de l'opération. En faisant des vols triangulaires Atlanta-Pointe-à-Pitre-Fort-de-France, avec une alternance dans l'ordre des touchés, on faisait d'une pierre trois coups:

- 1) on se mettait en meilleur position pour négocier une prise de risque plus réduite avec la compagnie,
- 2) on mutualisait la prise de risque, -c'est-à-dire que pour un même vol, les deux régions partageraient la prise de risque- et surtout,
- 3) on accroissait le taux de remplissage des avions, seule préoccupation de la compagnie.

C'est du simple bon sens !

A leur grande déception, les guadeloupéens se sont heurtés au refus des responsables de la Région Martinique : « nous sommes assez grands pour négocier seuls avec Delta». Les deux îles ont donc négocié séparément avec la compagnie. Résultat des courses, la Guadeloupe a obtenu un vol hebdomadaire Atlanta-Pointe-à-Pitre avec une prise de risque de 200 000 \$. Et la Martinique, c'est-à-dire Marie-Jeanne et De Grandmaison, qui ont négocié « comme des grands », ont obtenu un vol hebdomadaire, Atlanta-Fort-de-France, avec une prise de risque de 500 000€

Comme il fallait s'y attendre, depuis décembre 2006, les dessertes individualisées pour chaque île n'ont pu être assurées qu'avec des taux de remplissage très faibles : entre 40 et 45% en moyenne. Faute d'une clientèle suffisante, elles ont été interrompues à plusieurs reprises, et pour des périodes de plusieurs mois. Et les périodes où les taux de remplissage ont été les plus élevés sont juillet-août, périodes où les Antillais en vacances pouvaient voyager aux Etats-Unis. On comprend, dans ces conditions, que Delta n'y ait pas trouvé son compte.

Seule la mutualisation de l'opération lui aurait donné des chances de réussir. En effectuant des vols triangulaires Atlanta-Pointe-à-Pitre-Fort-de-France-Atlanta, les avions auraient cumulé les taux de remplissage des vols individuels, et peut-être réussi à les doubler. La prise de risque aurait pu être négociée à des niveaux plus faibles, et le taux de remplissage étant plus élevé, elle n'aurait pas eu à être mise en œuvre. D'ailleurs ce n'est pas seulement le transport aérien qu'il aurait fallu mutualiser, ni seulement au niveau des Antilles Françaises qu'il aurait fallu développer la coopération. D'une part, on aurait pu aussi mutualiser la promotion des destinations Antilles Françaises et organiser en commun la commercialisation, en utilisant notamment l'internet, de manière à dépendre beaucoup moins des tours opérateurs. L'un des problèmes principaux en matière de commercialisation touristique c'est bien celui-là. D'autre part, on aurait pu étendre la coopération en matière de transport aériens en invitant des îles étrangères voisines à participer. Dominique, Saint-Vincent...sont des destinations qui n'ont

pas d'infrastructures aéroportuaires de niveau international, et qui auraient pu tirer profit d'une telle coopération, tout en enrichissant l'offre touristique, de leur diversité.

Il est toujours plus facile de se gargariser de discours sur la coopération régionale et le développement touristique que de réaliser des opérations concrètes dans ces domaines. Cette expérience, au surplus, met en exergue l'incompétence des responsables régionaux, leur manque d'imagination et leur arrogance à l'égard des Guadeloupéens. Mais le plus préoccupant dans cette affaire, c'est que devant leur propre échec, des responsables politiques se contentent de nous déclarer « nous n'y pouvons rien ».

Le Grand Prix du Tourisme Régional

Le bilan de la politique régionale en matière de tourisme n'est donc guère plus reluisant que ceux de l'Education, de la Formation professionnelle, des infrastructures routières ou du haut-débit. Mais peut-être peut-on s'en consoler, en notant qu'en matière de voyages touristiques, nos conseillers régionaux ne sont pas les derniers. Edouard Delepine a répertorié sur la période 1998-2002, le nombre de missions et de jours passés en mission à l'étranger, par les membres du Conseil Régional. Sur cette base, il a publié le palmarès du Grand Prix du Tourisme Régional pour cette période :

-1^{er} prix Michel Michalon : 60 missions et 222 jours passés à l'étranger

-2^e prix Daniel Marie-Sainte : 45 missions et 253 jours passés à l'étranger

-3^e prix Sylvain Bolinois : 37 missions et 207 jours à l'étranger

-4^{er} prix Madeleine de Grandmaison : 23 missions et 170 jours passés à l'étranger. Et elle n'était même pas encore présidente du Comité Martiniquais du Tourisme!

Depuis 2003, le conseil régional a cessé de publier ses actes administratifs, rendant impossible la poursuite de ce travail fort instructif. Mais nous sommes prêts à parier qu'avec le temps et l'expérience, nos voyageurs régionaux sont devenus beaucoup plus performants !

Le SMDE : une tentative de mystification

Quand on leur demande quel est leur projet à long terme pour la Martinique, le président de Conseil régional et ses zéloteurs répondent : tout est dans le SMDE (Schéma Martiniquais de Développement Economique).

Une initiative de l'Etat que l'on veut déguiser en « martiniquaise »

La plupart des martiniquais ne se sont pas donné le mal de lire les 250 pages d'élucubrations ressemblées dans ce document. Et si les intellectuels et les journalistes martiniquais faisaient sérieusement leur travail, il y a bien longtemps que personnes n'oseraient plus en parler, tant est grotesque la tentative de mystification qu'il représente⁵.

⁵ Nous préparons une critique détaillée de ce document qui sera rendu publique dans les jours à venir.

En premier lieu, contrairement à ce que veulent faire croire ses promoteurs, forcenés de l'initiative martiniquaise qui renâcle dès qu'il s'agit de collaborer avec l'Etat français, il s'agit d'un exercice dont le promoteur est précisément l'Etat français. En effet, la réalisation d'un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) est l'une des recommandations de la « loi sur les libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004. Et remplacer le mot « régional » par le mot « martiniquais » dans SRDE, ne transforme pas cet exercice en une initiative martiniquaise ! Mais, pour n'être pas martiniquais, cet exercice n'est pas pour autant nouveau en Martinique. Les professionnels martiniquais avaient déjà initié une telle démarche en 1991 dans le cadre du projet « Confluences ».

En second lieu, et cela est bien plus grave, la loi précise ceci : « à titre expérimental et pour une durée de cinq ans », « l'Etat peut confier à la région le soin d'élaborer un SRDE ». « Quand il est adopté par la région, celle-ci est compétente, par délégation de l'Etat, pour attribuer tout ou partie des aides qu'il met en œuvre au profit de entreprises et qui font l'objet d'une gestion déconcentrée ». « Une convention est passée entre l'Etat, la région et le cas échéant, d'autres collectivités ou leurs groupements, et définit les objectifs de cette expérimentation, les aides concernés, ainsi que les moyens financiers mis en œuvre par chacune des parties ». La loi affirme même qu'il s'agit d'une « étape décisive dans le processus de décentralisation engagé depuis 1982, tournant principalement autour de transferts massifs de compétences ». Le SDRE vise donc un réaménagement des pouvoirs déconcentrés fondé sur « des régimes dérogatoires, l'expérimentation et la délégation de compétences, accompagnée de garanties aussi bien financières pour les collectivités locales que statutaires pour les agents de l'Etat ». En un mot, il se veut un exercice de coopération et de responsabilisation des collectivités acteurs du développement, avec au centre du dispositif, la région en tant que « pilote », ceci dans un cadre légal et contractuel garanti par l'Etat.

Au lieu de s'inscrire dans ce cadre, le SMDE, - qui n'a été achevé que deux ans après tous les autres SRDE- a été conçu en dehors de tout cadre légal et pratique. Il consiste en une série propositions, plus fantaisistes les unes que les autres, sur ce qui se voudrait une perspective pour la Martinique à l'horizon de ces 25 prochaines années. Et nous allons en examiner brièvement le contenu.

Une indigence affligeante dans la forme et dans le fond

D'abord en ce qui concerne la forme. Alors que dès la page 14, ses auteurs déclarent bravement « cette prise de responsabilité (du Martiniquais) devrait se doubler d'un goût de la performance, de la rupture avec le IBKS (i bon kon sa) » nous avons pu compter plus de 40 coquilles et fautes d'orthographe dans ce texte. Même le mot éco-labélisé qui aux yeux des auteurs semble représenter un concept majeur et innovant ne semble pas avoir d'orthographe précise. On l'écrit de temps en temps éko-labellisé ! D'autre part, les auteurs de ce document n'ont pas estimé utile de doter d'une table des matières, et les chapitres – de taille très inégale- ne sont pas numérotés. Nous en avons décompté 65. Le 65^e et dernier chapitre intitulé « Echancier Prévisionnel », que l'on découvre à partir de la page 236, a pour contenu une page blanche, la page 237!

Ensuite, en ce qui concerne le fond. Dans ce fatras mots et de phrases mal articulées, il est bien difficile de trouver un fil conducteur. Et encore plus difficile de distinguer ce qui, aux yeux des auteurs, serait important de ce qui le serait moins. Il semble bien qu'il s'agisse pour les auteurs, d'aller « vers un nouveau modèle de développement » (p14). Ce modèle reposerait sur des « nouvelles manières d'être », « de faire », « des valeurs humaines », « créer une société plus performante »... « enrichie de savoirs-faires traditionnels et innovants ». Il s'agirait aussi « de mettre l'homme au cœur du développement » (p 14). Pour y parvenir, la solution serait « d'éco-labelliser » la Martinique, pour mieux « la vendre » est-il précisé (p 16)». Mais nulle part dans le texte, il nous est indiqué en quoi consiste cet éco-labellisation ? Qui la délivre ? Que peut-on vendre sous ce label ? Sur quels marchés ? A quels prix ? Par quels moyens d'accès ? Nous lisons bien à la page 23, un encadré inspiré de quelque site écologiste, que la Martinique serait parmi les 40 « *hot spot* » de la biodiversité. Mais à l'évidence, nos auteurs font un contre-sens sur la notion de « point chaud ». Elle ne signifie pas comme ils semblent le croire que la Martinique serait un candidat idéal pour une « éco-labellisation », mais attire plutôt l'attention sur le fait que comme la plupart des pays de la Caraïbe, la Martinique a une riche biodiversité, mais que celle-ci est menacée. D'ailleurs, serait-elle un bon candidat pour une labellisation quelle qu'elle soit, les questions posées plus avant resteraient toujours sans réponse.

Le reste du document consiste en une série de fiches consacrées à l'évocation de différentes questions économiques. Chaque fiche est assortie de propositions de recherche et d'études prospectives, et de proposition de création de structures administratives ou de comités de veille ou d'accompagnement. Nous avons dénombré une quarantaine de structures et comités, et une cinquantaine de propositions d'études. C'est à croire que les rédacteurs du SMDE ont cherché à y inscrire le plus grand nombre de marchés d'étude pour eux-mêmes ? En tout cas s'il y a encore tant d'études à réaliser, nous pouvons en conclure que les actions proposées –il est vrai qu'il y en a peu!- reposent sur une totale méconnaissance des réalités. Mais les vraies questions que se posent ne sont pas évoquées : comment améliorer la performance et la compétitivité de nos entreprises ? Comment renforcer la croissance endogène ? Comment promouvoir l'ouverture économique et préparer nos entreprises à affronter la compétition internationale ? Quel accompagnement de la puissance publique, lisible et dans la durée ? Voici les questions qu'un tel document devrait s'attacher à éclairer.

D'ailleurs, il ne faudrait pas s'arrêter là. Il faudrait encore ajouter d'autres travaux indispensables dont on ne voit pas trace dans ce document : aucune évaluation n'a été réalisée des compétences existantes et de celles nécessaires à la mise en œuvre du projet ; aucune réflexion n'a été engagée sur l'articulation des politiques publiques entre les différents échelons d'administration locale, communes, syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération ; aucune périodisation n'est fixée ; aucun montage financier n'est élaboré, aucune programmation des fonds européens n'a été effectuée. De plus, la crise sociale de février dernier soulève des questions fondamentales telles que : la nécessité de mettre à plat le système organisé de vie chère ; la défiance vis-à-vis des acteurs économiques engendrée par une société de plus en plus inégalitaire ; le besoin d'Etat dans sa fonction de garant des règles du jeu et dans ses missions de contrôle ; le recours à la solidarité

nationale, tout en valorisant ce qui nous est propre; le passage d'une relation de posture à une relation de responsabilité. Rien de tout cela n'est évoqué, et pour cause, la rédaction du document date de 2007. Dans la mesure où ce document ne tient pas compte de la mobilisation sociale la plus importante de ces 50 dernières années, on doit le considérer comme totalement obsolète.

Dans ces conditions quelle contractualisation -pourtant la raison d'être de l'exercice- aurait pu être possible ? Les auteurs du SMDE n'ont à aucun moment envisagé sérieusement cette possibilité. Pas plus avec l'Etat qu'avec les autres collectivités ou tout autre partenaire. En se situant délibérément hors du cadre légal, le SMDE a non seulement privé la Martinique d'une occasion de penser son développement, d'expérimenter de nouvelles orientations et de nouvelles méthodes de coopération, tant entre l'Etat et les collectivités locales qu'entre ces dernières elles mêmes, mais il s'est de plus transformé en un exercice oiseux dont le but principal est un affichage politicien sensé démontrer l'impossibilité du développement de la Martinique, dans le cadre institutionnel actuel, et justifier un changement de statut. Il est aujourd'hui loisible de constater qu'aucune des opérations prévues pour 2008 n'a été lancée. On n'a donc pas besoin d'attendre 2012, date d'échéance des SRDE, pour affirmer que cette opération est déjà un échec.